

Révision du programme de Sciences de la nature



Non à une révision qui **dénature** le DEC !

NOUS, PROFESSEURES ET PROFESSEURS DES COLLÈGES DU QUÉBEC, DÉCLARONS QUE :

CONSIDÉRANT :

- L'échéance de la consultation fixée au 27 avril prochain ne permettant pas aux personnes et aux collectifs concernés de faire état des nombreux écueils et problèmes qu'entraînera la révision du programme de sciences de la nature ;
- L'appartenance des collèges à l'enseignement supérieur qui repose principalement sur les départements, responsables de la qualité de l'enseignement, et garants de l'autonomie collective ainsi que des savoirs disciplinaires ;
- L'importance de mener une réflexion nationale pour harmoniser notre analyse ;
- Le plan d'action adopté par le regroupement cégep de la FNEEQ le 2 mars 2018 ;
- La demande de suspension de la consultation faite par la Fédération des cégeps à la ministre le 21 mars 2018;
- Le fait que ministère n'a rien prévu pour évaluer et éviter les pertes d'emploi en cas de repartage des heures entre les disciplines.

CONSIDÉRANT L'IMPORTANCE D'UNE FORMATION PRÉUNIVERSITAIRE QUI :

- Prépare adéquatement à des études universitaires sans être limitative ;
- Soit suffisamment large et équivalente d'un collège à l'autre et d'une région à l'autre ;
- **Soit nationale**, c'est-à-dire : notamment une formation qui
 - Inclut une formation de base en sciences permettant à l'étudiante et l'étudiant d'explorer avant de se spécialiser;
 - Soit comprise et reconnue par les universités;
 - Permette la mobilité étudiante pendant et après le DEC;
 - Permette la production de matériel pédagogique réseau.

CONSIDÉRANT QUE LE PROJET DE PROGRAMME DE SCIENCES DE LA NATURE :

- Propose une fragmentation des objectifs et standards dans les cours qui aura pour effet de démultiplier les grilles de cours et les parcours d'un collège à l'autre, ou même d'une étudiante ou d'un étudiant à l'autre dans un même collège ;
- Rendra ainsi la mobilité étudiante difficile et le choix de cours inutilement complexe ;
- Pourrait entraîner une concurrence entre les établissements, et ainsi nuire au maintien de l'offre de programme dans les cégeps de région et à la vitalité régionale;
- Précarisera davantage la situation de nombreuses enseignantes et enseignants;
- Alourdira la tâche déjà complexe des enseignantes et des enseignants précaires qui travaillent dans plus d'un collège;
- Limitera la capacité de développer du matériel et des outils pédagogiques pouvant être diffusés et utilisés dans tout le réseau;
- Provoquera une compétition locale entre les disciplines lors du partage des compétences transdisciplinaires ;
- Aura des impacts importants sur le climat de travail et sur les emplois qui varieront en fonction de la manière dont sera tranchée la difficile question de l'adéquation des compétences aux cours ;
- Est issu d'une séquence préalable d'études et de rapports dont certaines méthodologies utilisées sont pour le moins contestables ;
- Est le résultat d'un processus qui ne favorise pas une réflexion et une concertation large propre au mode habituel de travail en collégialité ;
- Débouchera inévitablement sur **la perte du caractère national du DEC en sciences de la nature.**

NOUS NE POUVONS SOUSCRIRE au nouveau devis proposé pour le programme de Sciences de la nature.

NOUS EXIGEONS UN MORATOIRE sur l'autorisation et sur l'implantation du programme d'études révisé de Sciences de la nature ainsi que la suspension de la consultation dans les paramètres actuels.

NOUS DÉPLORONS le caractère tripartite du processus de consultation entre la Fédération des cégeps, le MEES et les universités, proposé par la Fédération des cégeps le 15 mars dernier, qui aurait pour effet de ne pas inclure les enseignantes et les enseignants, dont l'expertise et la participation sont incontournables.

NOUS EXIGEONS que les enseignantes et les enseignants qui ont siégé au comité-conseil de même qu'une représentante ou qu'un représentant de la FNEEQ participent au comité tripartite ainsi élargi.

NOUS DEMANDONS au ministère de procéder à une nouvelle consultation sur un projet de programme de Sciences de la nature qui respectera les balises suivantes :

Pour la consultation :

1. Assurer une meilleure représentativité en sollicitant une plus grande participation des enseignantes et des enseignants à travers un comité national de programme, représentatif et consultatif et maître d'œuvre des travaux ;
2. Assurer la participation et la représentativité fortes de toutes les instances pédagogiques déjà en place (départements, comités de programmes et commission des études) ;
3. Prévoir des délais raisonnables pour que ce processus de consultation puisse se faire pleinement ;

Pour le programme :

1. Assurer que le DEC en Sciences de la nature demeure une condition d'admission dans les programmes universitaires de premier cycle en sciences pures, sciences appliquées, sciences de la santé et sciences de l'éducation, sans prolongation des études ou ajout de formation à l'université ;
2. Préserver ce qui fait consensus dans le programme actuel et qui prépare adéquatement les étudiantes et les étudiants à l'université ;
3. Inscrire clairement les compétences transdisciplinaires (C1 et C2) à même les compétences obligatoires et créer des cours « réseau » qui permettront l'atteinte de compétences disciplinaires communes ;
4. Assurer que les objectifs et standards associés à la formation générale ne soient pas transférés aux objectifs de la formation spécifique et inclure des représentantes et des représentants de la formation générale dans le processus ;
5. Prescrire des pondérations précises aux objectifs et standards obligatoires, et leur associer une discipline ainsi que prévoir un pourcentage, déterminé pour un tronc commun, de l'ordre de 75 % ;
6. Prévoir des mesures de préservation des emplois en cas de repartage des heures entre les disciplines ;
7. Demander une révision de la formule de financement, notamment pour les cégeps en région et les petites cohortes.